



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 042/2024
SÉANCE N° 2 DU 19 FÉVRIER 2024

FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'INSERTION – VAL'ORISONS 53 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 17), Nadège Davoust (à partir de 17 h 10), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 19), Bruno Bertier (jusqu'à 18 h 01), Louis Michel (à partir de 17 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 10), Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Patrice Morin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 01), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 18 h 10), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 21 février 2024.

N° 042/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'INSERTION – VAL'ORISONS 53 –
AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024

Rapporteur : Gwénaél Poisson

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2023, publié au JORF n° 0166 du 20 juillet 2023, habilitant le territoire de Laval Grand Saint-Nicolas "territoire zéro chômeur de longue durée",

Considérant que l'association VALORISONS 53 porte l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) dans le cadre de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), qui a ouvert ses portes le 3 janvier 2024,

Considérant le projet de l'avenant présenté,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de l'avenant à la convention de partenariat 2024 avec l'Entreprise à But d'Emploi VAL'ORISONS 53 sont approuvés.

Article 2

La subvention 2024, d'un montant de 29 000 €, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2024.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault